

La période estivale est propice aux réformes et refontes législatives. Prochaine en date ...la réforme du droit des étrangersdroit aussi méconnu que complexe.

Pour faire bref , il est question :

- d' instaurer une carte pluri annuelle (annonce plutôt positive) soumise à un contrôle accru des préfetsLe contraire eut été étonnant !

- faire intervenir le magistrat judiciaire (juge de la liberté et de la détention) plus tôt suite à un placement en centre de rétention administrative: là encore , il s'agit à priori d'une bonne nouvelle eu égard au rôle de garant des libertés individuelles incarné par le JLD.

- faciliter l'éloignement des étrangers ayant fait l'objet d'un refus de visa.

Une fois n'est pas coutume , pendant que la France est sous la canicule ,dans les bouchons, devant le tour de France ou pour certains plus prosaïquement en souffrance , le législateur entreprend des réformes comportant des enjeux non négligeable pour les libertés individuelles de chacun

Suite au prochain épisode